

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-325 du 22 Août 1985

portant inscription au tableau d'avancement
aux grades supérieurs d'Officiers des Forces
Armées Populaires du Bénin pour l'année 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces
Armées Populaires du Bénin,

VU la loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des
Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU le rapport N°205/CDS/CC du 24 Juillet 1985,

Sur proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées
Populaires,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance
du 14 Août 1985,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont inscrits, à titre d'ancienneté ou au choix, au
tableau d'avancement pour l'année 1985 aux grades supérieurs, les
Camarades Officiers dont les noms suivent :

A - FORCES DE DEFENSE NATIONALE

I - pour le grade de Colonel

Au choix

- Lieutenant-Colonel ATCHADE André,

- Lieutenant-Colonel BEBADA Charles ; .../...

II - Pour le grade de Lieutenant-Colonel

Au choix

- Chef de Bataillon GANDONOU Codja,
- Chef de Bataillon NOUKFO Séraphin,

III - Pour le grade de Chef de Bataillon

Au choix

- Capitaine DADELA C. Basile,
- Capitaine GNAMOU Philippe,
- Capitaine YEBOUROU Jacob.

A l'ancienneté

- Capitaine BAGUIDI Bio,
- Capitaine dos SANTOS Félicien,
- Capitaine CHODATON Noël,
- Capitaine ADOUNVO H. François.

IV - Pour le grade de Capitaine

a) Officiers sortis des rangs

- Lieutenant LALEYE Ibitècho,
- Lieutenant MEVO Gaudens,
- Lieutenant DEGILA Bienvenu,
- Lieutenant DRAMANI Soumanou,
- Lieutenant MAMA Yéssoufou A.
- Lieutenant AIMAWA Thomas,
- Lieutenant AKPOVO Marcellin,
- Lieutenant CHOGNIKA Antoine,
- Lieutenant ALAVO Hyacinthe,
- Lieutenant BOUGOUROU Gambari
- Lieutenant DOHOU Raphaël,
- Lieutenant GBAGUIDI Barnabé,
- Lieutenant AGOLI-AGBO Michel,
- Lieutenant ZANNOU Antoine,
- Lieutenant KOUTON Atémènou,
- Lieutenant DOVONOU Côme.

b) Officiers sortis d'Ecole :

- Lieutenant AMADOU Abdouramane ;
- Lieutenant GNANVI René ;
- Lieutenant BEHANZIN A. Luc ;
- Lieutenant ADJOU Moumouni Mathias ;
- Lieutenant N'PINA Jean Kouagou ;
- Lieutenant AGBOTON A. Evelyne ;
- Lieutenant DEGAN Biscotin ;
- Lieutenant LAFIA Bio Kpo ;
- Lieutenant TCHITOU Raïmi ;
- Lieutenant MARCOS Souleymane ;
- Lieutenant AKOÏDO Roger ;
- Lieutenant YOA TAWEMA Emmanuel ;
- Lieutenant HOUNCHONOU Séraphin ;
- Lieutenant GBIAN Robert ;
- Lieutenant YENONFAN Constant ;
- Lieutenant N'DAH BIO Orou Toui ;
- Lieutenant HOUESSOU Septime ;
- Lieutenant BONI AMOUSSA Chabi ;
- Lieutenant GOMINA S. Fousséni ;
- Lieutenant DELEKE Koko Germain ;
- Lieutenant MASSOUHOUDOU Allassane ;
- Lieutenant AHOUKPO M. Denis ;
- Lieutenant SOROGUI Waf Bore ;
- Lieutenant BLOCHAOU Comlan Célestin ;
- Lieutenant EONSUN Dieudonné ;
- Lieutenant MADOUGOU Soumaïla ;
- Lieutenant N'TCHA N'PO Gilbert ;
- Lieutenant SAMSON Orou ;
- Lieutenant AMEDIN Balogoun Basile ;
- Lieutenant DJOHI Coovi ;
- Lieutenant BONI Boukari Amoudou ;
- Lieutenant DJINOUCodjo ;
- Lieutenant EGOULETY Codjo Julien ;

- Lieutenant BANSOU Taïrou,
- Lieutenant COSSI Christophe,
- Lieutenant MADEGNAN Patrice,
- Lieutenant ABOUSSOU Marcel F.
- Lieutenant HESSOU Tissou Félix,
- Lieutenant TOGBE Comlan,
- Lieutenant KPANOU Julien,
- Lieutenant HOUNSOU Patrice,
- Lieutenant SOULEYMANE Chabi,
- Lieutenant ASSAVEDO Gérard,
- Lieutenant TAWES Pascal,
- Lieutenant BANKOLE K. J. Elie.

B - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE

a) COMMANDEMENT DES COMPAGNIES

I - Pour le grade de Lieutenant-Colonel ou Intendant Militaire de 2ème Classe

Au choix

- Chef d'Escadron BIAOU Adolphe,
- Intendant Militaire de 3ème Classe DASSI Didier.

A l'ancienneté

- Chef d'Escadron KOUYAMI François.

II - Pour le grade de Chef d'Escadron

- Capitaine AHODI Antoine,
- Capitaine SOGLO Adrien Justin.

.../...

III -, Pour le Grade de Capitaine :

1° - Officier sorti des Rangs :

- Lieutenant VITOLEY B. Basile.

2° - Officiers sortis d'Ecole :

- Lieutenant KPANOU K. Ludger ;
- Lieutenant GNIMAGNON Adolphe ;
- Lieutenant GADO Tchouso ;
- Lieutenant MAMADOU Moussa ;
- Lieutenant DJIMASSE Sébastien ;
- Lieutenant TOKOU Corneille.

b) COMMANDEMENT DES COMMISSARIATS

I - Pour le Grade de Commissaire Principal

- Commissaire HOUMBADJI Hospice.

II - Pour le Grade de Commissaire de 1ère Classe

- Commissaire de 2ème Classe ADJIBOLA Basile ;
- Commissaire de 2ème Classe AHOUANFOU Laurent ;

c) COMMANDEMENT DES REGIONS DOUANIERES

Pour le Grade de Commandant

- Capitaine ADONON Frédéric.

ARTICLE 2 - Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Août 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Ampliations : PR 8 - ANR 6 SA/CC
du PRFB 6 - SGCEN - CPC 6 PPC 4
SPD 2 - MFE 8 - Autres Ministères
13 - MDFAP 15 - EMGFAP + Etats-
Majors 30 - DAFA/MDFAP 8 - DSI 10
D.C.Mil/PR 15 - DB-DCF-Solde 12
DTCP 4 - CEAP 6 - IGE et ses
Sections 4 - ONEPI-Gdc Chanc. 2
- JORPB 1 DPE-DLC-INSAE 6 UNB 2
PASJEP 2 - Intéressés 120 -


Hospice ANTONIO